



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

5 - Administration générale

**Avis du Conseil Général sur le projet
de Plan local d'urbanisme (PLU)
arrêté de WALTENHEIM SUR ZORN**

Rapport n° CP/2014/637

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le Département suit l'élaboration de l'ensemble des Plans Locaux d'Urbanisme sur le territoire bas-rhinois, au titre de sa mission de Personne publique associée (PPA) aux documents d'urbanisme. La commune de Waltenheim sur Zorn finalise actuellement son projet et arrive en phase de PLU « arrêté ». Conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme, ce document est transmis au Département, pour qu'il fasse connaître son avis, en tant que PPA.

Il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur le projet de PLU de Waltenheim sur Zorn.

Contexte

La commune de Waltenheim sur Zorn dispose d'une Carte communale approuvée en 2004. Elle a prescrit l'élaboration d'un PLU en 2010, et a mené cette procédure en y intégrant la prise en compte des dispositions de la loi portant Engagement national pour l'environnement - dite « Grenelle II », intervenue entretemps.

Waltenheim sur Zorn (canton de Hochfelden) comptait 684 habitants en 2011 ; elle fait partie de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn. Les dispositions du PLU devront s'inscrire en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg (SCoTERS).

Proposition d'avis du Département

Le projet de PLU rencontre globalement les enjeux du Conseil Général. A ce titre, on peut relever en particulier :

- Une réflexion sur son développement dans un territoire élargi, et tirer parti de la proximité de Mommenheim/Brumath en termes d'offre en logements, d'accès au train, aux équipements et services, aux emplois offerts par la plateforme départementale d'activités de la région de Brumath,
- Un cadre de vie de qualité, une valorisation touristique s'appuyant sur la proximité du canal, et les espaces naturels. L'aménagement récent de la halte fluviale participera à cet objectif,
- Une réflexion sur les déplacements de proximité, et l'idée de compléter le maillage cyclable structurant départemental, avec un maillage à l'échelle locale – aménager une liaison douce entre le village et la gare de Mommenheim. Dans cette perspective, les deux communes se sont rapprochées pour engager des études de faisabilité en vue de ce projet, qui devra prendre en compte un contexte environnemental sensible.

Le Département a participé tout au long de l'élaboration du PLU aux réunions de travail des personnes publiques associées, et a fait part de ses observations qui visent à une prise en compte des compétences et projets départementaux dans les documents d'urbanisme. Cette mission s'inscrit dans l'esprit de l'article L-110 du Code de l'Urbanisme, qui demande aux collectivités publiques d'harmoniser leurs prévisions et décisions d'utilisation de l'espace.

L'ensemble des éléments et observations apportés ayant été pris en compte, il est proposé d'émettre un avis favorable au projet de PLU arrêté.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, émet un avis favorable au projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de WALTENHEIM SUR ZORN.

Strasbourg, le 22/09/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL